



Assemblée générale

UNIT LIBRARY

Distr.
LIMJTEE

A/42/L.30
13 novembre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-deuxième session
Point 33 de l'ordre du jour

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burundi, Cap-Vert, Ethiopie, Ghana, Guinée, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Madagascar, Mauritanie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique allemande, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Soudan, Zambie et Zimbabwe : projet de résolution

Programme de travail du Comité spécial contre l'apartheid

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Comité spécial contre l'apartheid 1/,

1. Félicite le Comité spécial contre l'apartheid des efforts qu'il fait pour s'acquitter de ses responsabilités, en particulier en encourageant une action internationale contre l'apartheid;
2. Prend dûment acte du rapport du Comité spécial contre l'apartheid et fait siennes les recommandations formulées au paragraphe 150 en ce qui concerne le programme de travail du Comité;
3. Décide d'ouvrir au profit du Comité spécial, pour 1988, un crédit spécial de 390 000 dollars, imputé sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, pour financer les projets spéciaux dont le Comité décidera;
4. Prie les gouvernements et les organisations d'apporter une assistance financière et autre aux projets spéciaux du Comité spécial et de verser des contributions généreuses au Fonds d'affectation spéciale pour la diffusion d'informations contre l'apartheid;

1/ A/42/22.

5. Engage tous les gouvernements, les organisations intergouvernementales, les moyens d'information, les organisations non gouvernementales et les particuliers à coopérer avec le Centre contre l'apartheid et avec le Département de l'information du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour diffuser des informations sur la détérioration de la situation en Afrique du Sud, afin de réduire les effets des contraintes qui pèsent sur la presse en Afrique du Sud et de contrebalancer efficacement la propagande sud-africaine.
